



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 Octobre 2015

DOSSIER N° 15 :

ANIMATION DU JARDIN PARTAGE
DE GODARD

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, M. LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Gwénaél LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCHWEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

Absents : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : M. FETOUH

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

DOSSIER N° 15 : ANIMATION DU JARDIN PARTAGE DE GODARD

RAPPORTEUR : Emilie MACERON-CAZENAVE

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville s'est engagée à développer l'offre de jardins partagés/familiaux sur la commune. En conseil municipal du 2 juin dernier, il a été proposé l'ouverture d'un nouvel espace de jardin qui pourrait bénéficier aux Bouscatais. Les 8 parcelles ont ainsi été attribuées à 11 familles, dans le cadre d'une convention signée avec la Ville.

Par ailleurs, la Ville a été retenue par Bordeaux Métropole pour un accompagnement à l'installation du projet. Les jardins de Godard sont ainsi le 2^{ème} projet, avec celui du Champ de Courses / Bois du Bouscat, à être financé dans le cadre du dispositif métropolitain « Jardin partagé ».

A ce titre, un partenariat avec l'association Place aux jardins, missionnée par la Métropole, est mis en place pour l'animation du projet. Pour l'année 2015, trente heures permettant un appui technique à l'aménagement, à la concertation avec les jardiniers et à leur formation sont prévues, pour un coût de 2 400 €. Bordeaux Métropole prend en charge 50 % du coût et la Ville les 50 % restants.

VU la délibération du 2 juin 2015 concernant l'avenant N° 1 à la convention Jardins Partagés de Godard,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes du projet de convention d'accompagnement de jardin partagé « Parcelle collective aux Jardins familiaux de Godard » ci-annexé,

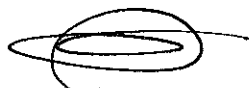
Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association Place aux jardins, dans le cadre du dispositif métropolitain,

Article 3 : Accepte le financement par la ville de 50 % du projet, soit 1 200 €,

Article 4 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET